

## RPI Vienne – Villers – Saint Cyr

Ecole maternelle de Vienne  
2 route de la Vallée du roi  
95510 Vienne en Arthies  
01.34.78.21.41  
[0950965F@ac-versailles.fr](mailto:0950965F@ac-versailles.fr)

Ecole élémentaire de Villers  
3 route de Vétheuil  
95510 Villers en Arthies  
01.34.78.22.94  
[0950366G@ac-versailles.fr](mailto:0950366G@ac-versailles.fr)

Ecole élémentaire de Saint Cyr  
6 rue du Parc  
95510 Saint Cyr en Arthies  
01.34.78.21.48  
[0950360A@ac-versailles.fr](mailto:0950360A@ac-versailles.fr)

### CONSEIL D'ECOLES du jeudi 17 octobre 2019 / Ecole élémentaire de Villers-en-Arthies

#### Personnes présentes

*Enseignantes* : Mmes BARBOSA, BRAYER, BISCHOPS, OHACO,

*Mairies* : Mme LAPCHIN, (Maire de Vienne et titulaire du SIIS), M. BILLOUE (Mairie de Vienne et Président du SIIS), M. RENARD, (Maire de Villers et délégué du SIIS), Mme BINAY (Mairie de Villers et déléguée du SIIS) ; Mme PANTIC (Maire de Saint Cyr et déléguée du SIIS), M. MARAIS (Mairie de Saint Cyr et Vice-Président du SIIS).

*Représentants des Parents d'Elèves*

- Titulaires : Mmes FAUQUET, DE FREITAS, RIVOLI, TESSIER
- Suppléante remplaçant un titulaire :
- Suppléant(e) : Mme MECHALI, GILLES, HOCQUET et Mr DENONCIN

#### Personnes absentes excusées

M. COAIL, Inspecteur de l'Education Nationale (IEN Vexin)

Représentants des Parents d'Elèves :

Mme BATOLA, Psychologue scolaire (RASED)

Mr JAVELOT, DDEN

*Présidente de séance* : Mme BARBOSA

*Secrétaire* : Mme OHACO

Après une présentation des différents membres, la coordinatrice aborde l'ordre du jour du Conseil d'Ecoles.

#### I. Installation du Conseil d'Ecoles

La coordinatrice prend note que conformément à l'article **D411.3** du code de l'éducation (*Annexe A*), une fois élus, les conseils d'écoles de chacune des 3 écoles du RPI ont décidé de se regrouper pour l'année scolaire, dans un conseil d'école commun, où siégeront les membres de chacun des conseils des écoles d'origine.

*L'annexe A est consultable dans chaque école.*

##### 1. Composition

Elle rappelle que la composition du Conseil d'Ecoles du RPI est conforme à l'article D411-1 du code de l'éducation (modifié par le [Décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 - art. 1](#)), joint par mail à l'ordre du jour du Conseil d'Ecole de chaque école. Elle s'assure que les membres du Conseil d'écoles en ont pris connaissance et vérifie le statut des 2 élus retenus par chaque conseil d'Ecole, soit 6 élus au sein du conseil d'Ecoles du RPI :

##### \* mairie de Vienne

- a. le maire ou son représentant : Mme Lapchin, maire ; Mr Billoué, président du SIIS et adjoint à la mairie de Vienne)
- b. le président de l'établissement public de coopération intercommunale (transfert des dépenses de fonctionnement de l'école au SIIS) ou son représentant : Mme Lapchin.

##### \* mairie de Villers

- a. le maire ou son représentant : Mr Renard, maire
- b. le président de l'établissement public de coopération intercommunale (transfert des dépenses de fonctionnement de l'école au SIIS) ou son représentant : Mme Binay.

## \* mairie de Saint Cyr

a. le maire ou son représentant : Mme Pantic, maire

b. le président de l'établissement public de coopération intercommunale (transfert des dépenses de fonctionnement de l'école au SIIS) ou son représentant : Mr Marais (titulaire)

Elle interroge les membres du conseil d'Ecole sur d'éventuelles questions apparues à la lecture de l'annexe A. Elle rappelle également le rôle des représentants des Parents d'élèves : « **Assistent avec voix délibérative (...)** les représentants des Parents d'Elèves en nombre égal à celui des classes du RPI, sont élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Les suppléants des représentants des Parents d'élèves ont le droit d'assister aux séances du Conseil d'Ecoles, même si les titulaires sont présents ; toutefois, ils ne peuvent prendre part aux débats, à moins de remplacer le titulaire correspondant absent. » *L'annexe A est consultable dans chaque école.*

## 2. Attributions

Elle précise que les attributions du Conseil d'Ecoles sont définies dans l'article **D411.2** du code de l'éducation, modifié par le [Décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 - art. 1](#) et présenté dans l'Annexe A, joint par mail à l'ordre du jour. Elle interroge les membres sur d'éventuelles questions apparues à la lecture du document. *L'annexe A est consultable dans chaque école.*

## 3. Règlement intérieur du Conseil d'Ecoles

La coordinatrice précise que le règlement intérieur du Conseil d'Ecoles, réécrit dans son article 1<sup>er</sup> en 2014/2015 suite au [décret n°2013-983 du 4 novembre 2013 \(art. 1\)](#), n'a pas été modifié cette année. Elle procède alors au vote du règlement intérieur par les membres présents : 18 voix, le règlement est adopté à l'unanimité. Elle note qu'une information diffusée aux familles rappellera que le procès-verbal du Conseil d'Ecoles sera affiché dans les écoles et mis en ligne prochainement sur le site d'une des mairies, comme le précise le règlement intérieur du Conseil d'Ecoles. *Le règlement intérieur du Conseil d'Ecoles est présenté en annexe B et consultable dans chaque école.*

## II. Rentrée 2019/2020

### 1-Effectifs

A la rentrée d'octobre 2019, le RPI compte 98 élèves (94 familles sur les trois écoles du RPI), répartis sur 3 écoles :

• *Ecole maternelle de Vienne-en-Arthies : 23 élèves (23 familles) 3 PAI (dont 1 en cours)*

\* 1 classe de PS/MS/GS : 23 élèves : 10 PS - 7 MS - 6 GS

Chargée d'école et enseignante Mme Brayer, ATSEM Mme Bourgeois,

• *Ecole élémentaire de Villers-en-Arthies : 47 élèves (44 familles) 1 PAI*

\* 1 classe de GS/CE1 : 21 élèves : 7 GS - 14 CE1

Directrice, enseignante et coordinatrice Mme Barbosa; Enseignante ¼ temps (vendredi) : Mme Jacquesson

\* 1 classe de CP/CE2 : 26 élèves : 14 CP - 12 CE2

Enseignante : Mme Bischops

• *Ecole élémentaire de Saint Cyr-en-Arthies : 27 élèves (26 familles)*

\* 1 classe de CM1/CM2 : 27 élèves : 12 CM1 - 15 CM2

Chargée d'école et enseignante : Mme Ohaco

Soit une répartition par niveau : 10 PS - 7 MS - 13 GS - 14 CP - 14 CE1 - 12 CE2 - 12 CM1 - 15 CM2

## 2. Réunions de rentrée

Vienne       Vendredi 20/09 à 17h00 (PS/MS/GS)  
Villers      Jeudi 12/09 à 17h00 (GS/CP/CE1/CE2)  
Saint-Cyr    Vendredi 06/09 à 17h00 (CM1/CM2)

Des rendez-vous individuels peuvent être pris tout au long de l'année scolaire pour le suivi de la scolarité de son enfant.

Une réunion d'information sur le Conseil d'Ecoles et les élections de parents d'élèves a été organisée le vendredi 13/09/2019 à 17h00 à l'école de Villers-en-Arthies.

## 3. Protocole d'accueil des élèves en cas d'absence des enseignants du RPI

La coordinatrice rappelle que le conseil d'Ecoles a adopté un protocole d'accueil des élèves en cas d'absence des enseignants, sauf en cas de grève annoncée et suivie et en cas d'intempéries (*Annexe C*). Elle souligne que ce document est indispensable, compte tenu de la configuration du RPI.

**Principe à retenir** par les familles : **un élève ne peut être accueilli qu'en présence d'un enseignant** (titulaire du poste, remplaçant), c'est-à-dire qu'un élève ne peut être accueilli par une Atsem qu'en présence de l'enseignant.

Le protocole est soumis à l'avis des membres du Conseil d'Ecoles : 16 voix, le protocole est adopté à l'unanimité. Il sera transmis à l'Inspection.

*Le protocole d'accueil en cas d'absence des enseignants, est présenté en annexe C et consultable dans chaque école.*

Cas exceptionnel des intempéries :

En cas d'intempéries, d'absence de transport scolaire et d'absence ou de retard d'un enseignant, les élèves peuvent être accueillis dans l'école de leur lieu d'habitation. Les élèves habitant Haute-Isle sont accueillis dans leur école d'affectation.

L'équipe enseignante énonce son souhait de ne pas voir les personnels de mairie accueillir en garderie à Villers les élèves qui n'y sont pas inscrits.

## 4. Elections des Parents d'élèves 2019/2020

Les élections des Représentants des Parents d'Elèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2019 ; un scrutin a été organisé dans chaque école du RPI. L'équipe enseignante remercie les parents et les mairies qui ont participé à la mise en place et au bon déroulement de ces élections.

### Résultats du scrutin par école :

\* Ecole maternelle de Vienne : scrutin de 08h10 à 12h10

- 44 électeurs : 28 votants, soit 25 suffrages exprimés et 3 suffrages blancs-nuls.

Soit une participation de 63,64 % avec un vote uniquement par correspondance.

Représentants de Parents élus ➤ Titulaire : Mme Fauquet

➤ Suppléante : Mme Gilles

\* Ecole élémentaire de Villers : scrutin de 08h10 à 12h10

- 86 électeurs : 61 votants, soit 51 suffrages exprimés et 10 suffrages blancs-nuls.

Soit une participation de 70,93 % avec un vote uniquement par correspondance.

Représentants de Parents élus ➤ Titulaires : Mmes De Freitas et Tessier

➤ Suppléantes : Mmes Méchali et Hocquet

\* Ecole élémentaire de Saint Cyr : scrutin de 08h05 à 12h05

- 51 électeurs : 44 votants, soit 40 suffrages exprimés et 4 suffrages blancs-nuls.

Soit une participation de 86,27 % avec un vote uniquement par correspondance.

Représentants de Parents élus ➤ Titulaire : Mme Rivoli

➤ Suppléant : Mr Denoncin

### Modalité du scrutin pour les prochaines années:

Le Journal Officiel a paru un arrêté le 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école. Le troisième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1985 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes: «Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.»  
Après consultation du conseil d'école, la décision du vote exclusivement par correspondance a été prise.  
(Annexe F)

## **III. Vie des Ecoles**

### **1. Règlement intérieur des Ecoles du RPI / Charte de la Laïcité**

La coordinatrice rappelle que le règlement intérieur des écoles (Annexe D) ainsi que la charte de la laïcité (Annexe E) ont été distribués en début d'année à tous les élèves du RPI. Ils ont été signés par les familles et les élèves. Des modifications ont été apportées concernant la scolarisation obligatoire des élèves à partir de la PS (Annexe D) Elle interroge les membres sur d'éventuelles questions apparues à la lecture du règlement intérieur. Le règlement intérieur des écoles est alors soumis au vote des membres du Conseil d'Ecoles : 18 voix, l'article est donc adopté à l'unanimité.

### **2. Comptes rendus financier et d'activités des coopératives scolaires**

La coordinatrice demande aux mandataires des coopératives scolaires de présenter les soldes des coopératives au 31 août 2019 :

Vienne	2249,65 €
Villers	2507.04 €
Saint Cyr	2374.37 €

La coordinatrice précise que les activités organisées par les coopératives scolaires s'adressent à tous les élèves. Elles concernent notamment la culture, les sciences, l'éducation à la citoyenneté et la responsabilité ; les sorties sont gratuites pour les familles.

### **3. Subventions 2019/2020**

La coordinatrice rappelle le montant des subventions du SIIS accordées aux écoles :

- sorties scolaires (transport) : 500 € / école sur l'année scolaire
- budget de fonctionnement : 45 € / élève sur l'année civile (calculé sur l'effectif de septembre de l'année précédente)
- coopérative scolaire : 192 € / classe sur l'année scolaire.

### **4. Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**

La coordinatrice précise les modalités de l'APC :

- en groupe restreint
- avec l'accord des parents.
- volume horaire d'1h/semaine devant les élèves (*soit 36h/an*)

Horaires : Saint Cyr : lundis et jeudis 12h45-13h15 - Villers : lundis 16h25-17h25- Vienne : lundis et jeudis 12h45-13h15

Les APC peuvent être consacrées à l'aide aux apprentissages (aide personnalisée), l'aide au travail personnel ou une activité liée au projet d'École.

Le tableau prévisionnel général d'organisation des APC pour l'année scolaire 2019/2020 est consultable dans chaque école.

## 5. Cantine

Chaque directrice présente le fonctionnement de chaque cantine, une par site :

- Vienne entre 20 et 23 élèves sur 1 service / Mmes Cabot et Bourgeois
- Villers, entre 44 et 47 élèves sur 1 services Mmes Moreaux et Mme Gibault.
- Saint Cyr, jusqu'à 27 élèves sur 1 service / Mmes Cabot et Coste

## IV. Actions pédagogiques

### 1. RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés)

La coordinatrice présente le fonctionnement du RASED : le RPI dépend du secteur Vexin Ouest, lequel fonctionne avec une psychologue scolaire, Mme Batola, titulaire de son poste et avec un maître E (*enseignant spécialisé chargé de l'Aide pédagogique*), Mme Lecompte.

Mme Sandrine Nicolas est référente de l'Intégration Scolaire (PPS), (01.30.39.23.19 – Collège Rolland Vasseur à Vigny).

Chaque directrice présente les éléments de la concertation RASED du 1<sup>er</sup> trimestre :

Vienne :

L'école accueille deux élèves avec PAI et 1PAI en cours

Villers : Concertation le 01/10/2019

Deux élèves signalés en CP, deux élèves signalés en CE1, 5 élèves signalés en CE2.

L'école accueille un élève avec PAI, 1 élève avec PPRE en cours et 1 élève avec un PAP en cours.

Saint Cyr : Après échanges de mails il m'a été confirmé que les collègues du RASED n'interviendront pas sur l'école avant les congés de la Toussaint car Saint Cyr est un cycle 3 et que ce dernier n'est pas prioritaire. Les signalements seront donc effectués entre novembre et décembre (si aucun changement dans les priorités de la circonscription)

Chaque élève ou parent peut contacter directement le maître du RASED, la Psychologue scolaire ou le médecin scolaire pour tout trouble des apprentissages. Une plaquette de présentation du RASED et une du médecin scolaire sont affichées à l'école et/ou disponibles auprès de la directrice.

### 2. Evaluations CP, CE1 et CE2

Evaluations CP et CE1 (passation du 16 septembre au 27 septembre 2019)

Evaluations CE2 (passation du 9 septembre au 27 septembre 2019)

Les évaluations de début de CP, CE1 et CE2 en Français et en Mathématiques sont destinées à identifier les acquis et les besoins des élèves. Les résultats ont été traités informatiquement.

Les résultats des élèves seront ensuite transmis individuellement aux familles.

## V. Actions éducatives

### 1. Projet d'Écoles du RPI

Le projet d'écoles a été élaboré durant l'année scolaire 2017/2018 et validé lors du troisième conseil d'école du 19/06/2018.

Les trois axes prioritaires retenus sont :

- Comparer, estimer et réaliser des mesures
- Améliorer la maîtrise du langage, employer un vocabulaire juste et précis
- Améliorer le geste graphique

### 2. Projets de l'année

Rencontres sportives inter-écoles du RPI :

- Cross des Ecoles (De la GS au CE2) Jeudi 17/10/2019 à Villers
- Tee Ball Mardi 15/05/2020 à Villers

Projets inter-écoles du RPI :

- Journée banalisée (ateliers de langage, vocabulaire et compréhension) : vendredi 27 mars 2020
- Faîtes de la Musique (chants et danses sur le thème des quatre éléments) : Vendredi 19 juin 2020 à Villers
- Les chorales d'écoles sont reconduites
- Sortie plein-air : mardi 30 juin 2020

Sorties inter-écoles du RPI

- Spectacle de Noël : « Le chemin de l'eau » mardi 10 décembre 2019 à Vienne. Le repas de Noël aura lieu sur chaque site le jeudi 19 décembre 2019.

Rencontre élèves/écoles

- Après l'école, une « porte ouverte » pourrait être organisée dans les écoles du RPI dans le but de familiariser et rassurer les élèves qui arriveront dans leur future école (visite du bâtiment, rencontre avec les futures enseignantes...). Celle-ci pourrait avoir lieu en fin d'année scolaire

### 3. Projets et sorties par école

- Vienne :

Projets
<ul style="list-style-type: none"><li>• Correspondance envisagée avec l'école de Vétheuil</li><li>• Projet sur 4 éléments : l'eau, la terre, le feu et l'air</li><li>• « La grande lessive » : deux fois par an. Il s'agit d'une exposition de productions artistiques des élèves sur un fil à linge. Action éphémère.</li></ul>

- Villers :

### Projets

- Projet « Face à face » de Villarceaux, le lundi 18 novembre. (financement par la coopérative des classes et le transport par le PNR)
- Une demi-journée banalisée par période : « rallye math », pour les GS/CP/CE1/CE2
- mardi 1<sup>er</sup> octobre : Spectacle de théâtre « Contes de la rue Broca » : 3 contes ont été mis en scène à la salle des fêtes de Marines (financé par la coop et transport par le PNR)
- 7 novembre 2019 : Sensibilisation à la commémoration du 11 Novembre (visite du monument aux morts de Villers-en-Arthies, avec l'intervention de Mr Renard (maire de Villers-en-Arthies)
- Participation des élèves aux jardins partagés de Villers-en-Arthies, en lien avec le programme du vivant.
- L'infirmière scolaire interviendra sur le thème des dents avec les élèves de CP et CE1 ; le projet sera travaillé parallèlement avec les GS et CE2
- Sortie de fin d'année

- Saint Cyr

### Projets

- mardi 1<sup>er</sup> octobre : Spectacle de théâtre « Contes de la rue Broca » : 3 contes ont été mis en scène à la salle des fêtes de Marines (financé par la coop et transport par le PNR) – [Lecture des contes en classe 5Compréhension / Oral]
- Poursuite Projet Correspondance avec la MARPA de Vétheuil : création de jeux de société (technologie, arts visuels, rédaction des règles de jeux,,,) rencontres intergénérationnelles ; financement du matériel par la coopérative de la classe
- Projet Gestion des déchets dans le cadre des sciences avec l'intervention (gratuite) du SMIRTOM (04/11 et 12/11)
- Visite et animation dans l'Atelier Tisserand de Vétheuil (programme d'Histoire) : 28/11. C'est le PNR qui prend en charge les ateliers.
- Intervention (gratuite) de l'Infirmière Scolaire Attestation Premier Secours pour les CM2 (07/01 et 14/01).
- Projet Inter écoles avec la classe des CM1/CM2 d'Aincourt : EPS (Randonnée du 15/10, Cross du Téléthon organisé par la mairie d'Aincourt 06/12, Tournoi de Pétanque et Molky 31/03, Rencontre Athlétisme juin 2020)
- Visite guidée sur une journée Paris avec les PEP 75 (Programme Histoire – Cycle 3) ; financement par la coopérative de classe et le transport par le SIIS.
- Visite (gratuite) commentée du Parc de la Bûcherie dans le cadre des Sciences et du Développement Durable (date à préciser)
- Visite (gratuite) de la Galerie Gravier de St Cyr – Histoire de l'Art (Juin 2020)
- Intervention de la Brigade de Prévention des mineurs (date à confirmer)
- Présentation et animation (gratuite) autour de l'orgue – église de St Cyr – Histoire de l'Art (Juin 2020)
- Des journées banalisées pluridisciplinaires ponctueront les 5 périodes de l'année.
- Le projet « Jardin Haies fleuries » est poursuivi (plantation au printemps)

## VI. Sécurité

### 1. Exercices incendie

La coordinatrice rappelle que chaque année, 6 exercices liés à la sécurité doivent être mis en place : 3 exercices - incendie et 3 exercices dans le cadre du PPMS (1 mise à l'abri, 1 confinement, 1 intrusion).

Chaque directrice annonce les résultats de l'exercice incendie du 1<sup>er</sup> trimestre :

Ecole	Jour et Horaire	Temps réalisé
Ecole maternelle de Vienne	1er octobre	Evacuation en 37s - 41s après comptage
Ecole élémentaire de Villers	30 septembre à 15h15	Evacuation en 1 min - 1 min 10 s après appel
Ecole élémentaire de Saint Cyr	30 septembre à 10h30	Evacuation en 37s – 1 min 10s après appel

Des exercices du PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) vont se dérouler sur la période octobre/novembre pour les trois écoles.

Il s'agit de l'exercice « s'échapper » déclenché par l'enseignante de la classe. Le but étant de reconnaître le signal et s'entraîner à sortir rapidement de l'école.

### 2. Contrôles des extincteurs

Chaque directrice précise les dates des prochaines vérifications des extincteurs :

Ecole	Date
Ecole maternelle de Vienne - 2 extincteurs	A été vérifié 07/02/19
Ecole élémentaire de Villers - 4 extincteurs	A été vérifié 11/2018
Ecole élémentaire de Saint Cyr - 4 extincteurs	A été vérifié 20/02/19

### 3. Bilan des demandes – Nouvelles demandes

#### Ecole de Vienne :

Pas de demande

#### Ecole de Villers :

Pas de demandes concernant la sécurité.

#### Ecole de Saint-Cyr.

Pas de demandes concernant la sécurité.

## VII. Travaux

Ecole	Travaux réalisés	Demandes en attente	Nouvelles demandes
Ecole maternelle de Vienne	Serrure porte a été changée	Réfection de la cour. Mme Lapchin précise qu'elle sera prévue pour le mois de décembre.	Téléphone qui grésille
Ecole élémentaire de Villers	La peinture de la classe 1 (à l'endroit où l'ancien tableau a		La porte de la classe 2 donnant sur l'extérieur a du mal à s'ouvrir.

	été enlevé) a été faite. Le préau a été fermé (baies coulissantes et fenêtres) + peinture au sol.		Le vidéo projecteur de la classe 2 à relier à la Livebox.
Ecole élémentaire de Saint Cyr			Réparer le tableau classe du TBI, (triptyque de droite : les charnières ont lâché.)  Réparer la tomette brisée lors de la chute du tableau  Installation électrique dans le bureau : très sommaire (à risque d'incendie) : 1 prise murale avec plusieurs racks de multiprises + nombreux fils qui courent sur le sol...

### VIII. Equipement

Ecole	Demandes réalisées	Demandes en attente	Nouvelles demandes
Ecole maternelle de Vienne			
Ecole élémentaire de Villers	Deux petits tableaux pour feutre effaçable à ajouter des chaque côté du tableau principal		
Ecole élémentaire de Saint Cyr		Sécurisation accès internet. Maintenance de tout l'équipement informatique qui est obsolète.	Acquisition d'un ordinateur pour la direction.

### IX. Périscolaire

#### 1. Cantine

Mr Billoué informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, les tarifs de la cantine seront de 3.70€. Il ajoute également qu'un repas sans viande (végétarien) sera prévu par semaine (le jeudi), selon les recommandations ministérielles.

Mme Tessier explique que les parents d'élèves ont rencontré Mr Renard afin de discuter de la situation de la cantine : Jusqu'à 47 élèves mangent à la cantine et il n'y a que deux agents qui encadrent les élèves, gèrent le service, le passage aux toilettes... Une autre personne est en arrêt maladie ce qui oblige à réaliser le repas en un seul service. La fermeture d'une classe dans le RPI, l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant la cantine ainsi que le nombre réduit de personnel encadrant entraînent des difficultés ressenties par les élèves ainsi que les agents de service. Les parents d'élèves perturbateurs ont reçus un courrier de la mairie.

Des parents d'élèves sont mécontents de cette situation.

Mr Renard essaye de recruter un nouvel agent mais il explique que c'est pour lui difficile de trouver quelqu'un car il ne peut être proposé qu'un contrat CDD de courte durée (en lien avec les arrêts maladie de l'agent titulaire) avec des horaires « décousus » sur la journée. Mr Renard va se renseigner auprès de la mission locale, intérim mais pour une prestation de service un appel d'offre doit être effectué.

Les parents d'élèves et Mr Renard proposent des aménagements :

- Les tables seront regroupées en îlots de 4 enfants
- Un responsable de table sera nommé afin de responsabiliser les élèves
- L service sera effectué en deux fois dès qu'un nouvel agent sera recruté

## 2. Transport scolaire

Mr Billoué explique qu'il y a encore des dossiers incomplets

## 3. Kermesse

Les parents d'élèves informent que le bénéfice de la kermesse 2019 a été distribué entre les trois écoles. Chaque école a reçu 210€.

Les parents d'élèves annoncent la date de la kermesse 2020 : le vendredi 19 juin à Villers en Arthies

Mr Renard et les parents d'élèves annoncent que la patinoire est réitérée pour cette année scolaire. Elle se déroulera le vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 décembre. Ce sera gratuit le vendredi 6 décembre pour les élèves du RPI.

Les parents d'élèves annoncent également leur souhait d'organiser un marché de Noël pour l'année scolaire prochaine, avec la participation des élèves (productions artistiques) ainsi que des artisans et producteurs locaux. L'équipe enseignante met en garde et rappelle qu'elle a déjà participé à ce genre d'événements dans les années précédentes et explique que les parents ne viennent et ne participent que pour les productions de leur enfant au détriment des autres.

Dates à noter :

Mme Barbosa rappellent les dates des prochains conseils d'écoles :

-Mardi 4 février 2020 à 18h30 à St Cyr-en-Arthies (N°2)

- Mardi 16 juin 2020 à 18h30 à Vienne-en-Arthies (N°3).

*Séance levée 20h00*

Pour l'équipe enseignante  
La Coordinatrice

Pour les Parents d'Elèves

Mairie de Vienne, Mr Billoué

Mairie de Villers, Mr Renard

Mairie de St Cyr, Mme Pantic